

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1614 Subvention (3.000 euros) à l'association Muestros Desaparesidos, projet de Mémorial des Judéo-Espagnols déportés de France (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Muestros Desaparesidos, projet de Mémorial des Judéo-Espagnols déportés de France ;

Sur le rapport présenté par Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Muestros Desaparesidos, projet de Mémorial des Judéo-Espagnols déportés, 47 boulevard Voltaire 75011 Paris 2014_06645 / 181127.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 323, provision pour subventions au titre de la Mémoire, ligne VF40001.